

MAIRIE DE ST VALLIER DE THIEY – BUDGET COMMUNAL ST VALLIER DE THIEY – BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES (articles L.2313-1 et L.3313-1 du CGCT)

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population totale	3 758 hab.
Nombre d'élèves scolarisés des écoles publiques du 1er degré	372 élèves
Longueur de la voirie communale	30 601,12 ml
Nombre d'organismes de coopération intercommunale auxquels participe la commune	5
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	12 696 m ²

INFORMATIONS FINANCIERES -CHIFFRES CLES (*)	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
Total des produits de fonctionnement = A	3 501	946	1 075
Total des charges de fonctionnement = B	3 362	909	929
Résultat comptable (A – B = R)	139	38	145
Total des ressources d'investissement = C	1 103	298	452
Total des dépenses d'investissement = D	1 137	307	430
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	34	9	-22
Capacité d'autofinancement brute = CAF	342	92	197
Encours de la dette au 31/12/2021	3 370	911	717
Fonds de roulement	180	49	421

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE (*)	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Bases nettes imposées au profit de la commune :			
- Foncier bâti	4 599	1 243	1 194
- Foncier non bâti	32	9	27
- Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	1 008	272	226
- Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0	0	0
- Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Taux :	Taux voté		Taux moyen de la strate
- Taxe d'habitation (y compris THLV)	14,56 %		14,60 %
- Foncier bâti	24,93 %		37,38 %
- Foncier non bâti	71,58 %		49,10 %
- Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00 %		0,00 %
- Cotisation foncière des entreprises	0,00 %		0,00 %
Produits des impôts locaux et compensations réformes fiscales :			
- Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	147	40	33
- Foncier bâti (avant application coefficient correcteur)	1 145	309	446
Effet du coefficient correcteur :			
* Communes sous-compensées (+)	365	99	-
* Communes surcompensées (-)	0	0	-
- Foncier non bâti (après application du coefficient correcteur)	1 510	408	-
- Allocation compensatrice de foncier bâti – réduction 50 % valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	12	3	-
- Foncier non bâti	23	6	13
- Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0	0	0
- Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
- Allocation compensatrice de cotisation foncière des entreprises – réduction 50 % valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)			
Produits des impôts de répartition et fraction de TVA :			
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0	0	0
- Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	0	0	0
- Taxe sur les surfaces commerciales	0	0	0
- Fraction de TVA (uniquement pour la ville de Paris)	0	0	0

(*) Chiffres issus du site internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (comptes individuels des collectivités – Année 2021) – Données individuelles du budget principal seul et exprimées en euros. Strate : communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX (*)					
En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
3 501	946	1 075	Total des produits de fonctionnement = A	<u>en % des produits CAF</u>	
3 471	938	1 040	Produits de fonctionnement CAF		
1 700	460	457	dont : Impôts locaux	48,98	43,91
119	32	146	Fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre	-	-
401	108	72	Autres impôts et taxes	11,54	6,90
617	167	149	Dotation globale de fonctionnement	17,79	14,28
157	42	90	Autres dotations et participations	4,52	8,64
8	2	2	dont FCTVA	0,23	0,19
144	39	77	Produits des services et du domaine	4,14	7,42
3 362	909	929	Total des charges de fonctionnement = B	<u>en % des charges</u>	
3 129	846	843	Charges de fonctionnement CAF		
1 649	446	458	dont : Charges de personnel	52,69	54,37
929	251	245	Achats et charges externes	29,68	29,06
120	32	20	Charges financières	3,84	2,42
145	39	28	Contingents	4,64	3,34
125	34	47	Subventions versées	4,00	5,58
139	38	145	Résultat comptable = A - B = R		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
1 103	298	452	Total des ressources d'investissement = C	<u>en % des ressources</u>	
0	0	75	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	16,55
321	87	74	Subventions reçues	29,08	16,42
109	29	19	Taxe d'aménagement	9,87	4,19
109	29	44	FCTVA	9,85	9,83
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés,,,	0	0
1 137	307	430	Total des emplois d'investissement = D	<u>en % des emplois</u>	
875	237	320	dont : Dépenses d'équipement	77,02	74,48
230	62	76	Remboursement d'emprunts et dettes as,	20,28	17,63
0	0	2	Charges à répartir	0	0,55
0	0	1	Immobilisations affectées, concédées,,,	0	0,03
34	9	-22	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
34	9	-22	Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
106	29	167	Résultat d'ensemble = R - E		

			AUTOFINANCEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
448	121	211	Excédent brut de fonctionnement	12,90	20,27
342	92	197	Capacité d'autofinancement = CAF	9,85	18,95
111	30	121	CAF nette du rbt en capital des emprunts	3,21	11,67

En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
			ENDETTEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
3 370	911	717	Encours total de la dette au 31/12/2021	97,09	68,94
3 358	908	705	Encours des dettes bancaires et assimilées	96,74	67,81
3 358	908	704	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	96,74	67,64
350	95	93	Annuité de la dette	10,09	8,95
180	49	421	FONDS DE ROULEMENT		

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE (*)						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
1 008	272	226	Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	-	-	-
4 599	1 243	1 194	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00	0,00	0,00
32	9	27	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0,00	0,00	0,00	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	0,00
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produit des impôts locaux et compensations réformes fiscales			Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate	
147	40	33	Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	14,56%	14,60%	
1 145	309	446	Taxe foncière sur les propriétés bâties (avant application du coefficient correcteur)	24,93%	37,38%	
			Effet du coefficient correcteur :			
365	99	-	Communes sous-compensées (+)	-	-	
0	0	-	Communes surcompensées (-)	-	-	
1 510	408	-	Taxe foncière sur les propriétés bâties (après application du coefficient correcteur)	-	-	
12	3	-	Allocation compensatrice de foncier bâti – réduction 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-	-	
23	6	13	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	71,58%	49,10%	
0,00	0,00	0,00	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0%	0%	
0,00	0,00	-	Allocation compensatrice de cotisation foncière des entreprises – réduction 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-	-	
Les produits des impôts de répartition et la fraction de TVA						

Produit des impôts de répartition			Taxe		
0,00	0,00	0,00	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-
0,00	0,00	0,00	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-
0,00	0,00	0,00	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-

(*) Chiffres issus du site internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (comptes individuels des collectivités – Année 2021) – Données individuelles du budget principal seul et exprimées en euros. Strate : communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Priorités du budget primitif 2023 :

Section de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

*** Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Le budget primitif 2023 a été préparé avec une dotation prévisionnelle sur le chapitre 011 de 1 140 634,00 €,

- 60611 – Eau : dotation maintenue à 32 370 € même si modification tarifaire de la RECB avec diminution estimée à 12 00,00 €
- 60612 – Electricité : Augmentation de 60 000,00 €
- 60621 – Gaz : Augmentation de 60 000,00 €

Soit une augmentation totale de la dotation pour l'énergie de **120 000,00 €**

- 60623 – Alimentation : prévision de 4 000,00 € supplémentaires pour l'achat de plants parcelle AW31
- 60632 – Achat de petits équipements : 8 000,00 € pour l'aménagement de la parcelle AW31
- 615221 – Entretien et réparations sur biens immobiliers : 35 000,00 € (réparations toitures suite à tempête de 03/23)
- 6132 – Locations immobilières : + 4 000 € (location local commercial de mai à décembre, 16 place du Tour)
- 615231 – Entretien de voirie : forte baisse (-61 056,38 €) liée à la suppression du contrat de prestation pour l'entretien de la voirie intégré au personnel communal
- 615232 – Entretien des réseaux : + 18 905,43 € entretien éclairage public et réparation lampadaires suite à sinistres (compensée par recettes assurances)
- 6156 – Maintenance : matériel informatique par le SICTIAM (+15968€)
- 6161 – 6168 – Assurances : + 20 % d'augmentation + Prévision assurance Dommage Ouvrage pour la MADD de 6 120,00 €
- 6283 – Frais de nettoyage des locaux – Forte baisse (- 96 237,62 €) liée à l'embauche du personnel d'entretien – Reste externalisé le nettoyage des vitres
- 63512 – Taxes foncières : + 4 174 € pour les bâtiments 3, 4, et 6 rue Adrien Guébard et Rue Raphaël Laugier

Evolution des autres dépenses de fonctionnement :

*** Chapitre 012 : Dépenses de personnel**

Une augmentation des dépenses de personnel

Ainsi que présenté lors du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2023 concernant les dépenses de personnel s'établit comme suit :

Le montant inscrit en charge de personnel augmente de 154 673,58 € par rapport au compte administratif 2022. Cette augmentation s'explique par les évolutions suivantes :

- 2 postes au service technique en plus (1 seul recruté à ce jour), deux postes sur 12 mois au lieu de 9 mois,
- 3 agents aux écoles dont 2 sur 12 mois au lieu de 4 mois, et 1 sur l'année complète
- 1 poste de maraîcher sur 11 mois
- 1 stagiaire agricole en plus
- 1 stagiaire Master pour l'agenda 2030
- 1 gardien pour le domaine des Sources sur 8 mois
- 1 poste au service administratif
- Les agents du recensement de la population (environ 14 000 € compensé à hauteur de près de 50% par la dotation de l'Etat)

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Au 1^{er} janvier 2023, l'effectif total des agents était de 53,50 comprenant 48 agents à temps complet et 2 agents à temps non complet.

* Autres variations significatives des dépenses de fonctionnement

Le total des contributions aux syndicats reste relativement stable par rapport au CA 2022 :

- La contribution au SICTIAM Energie (SDEG) 79 322 € correspond aux emprunts des extensions de réseaux
- La participation au Conservatoire Départemental de musique comprend 4000,00 € pour l'ouverture d'une classe de musique au Collège en septembre 2023
- La contribution pour le SIIVU est 2 841,00 € (représentant la part de la commune pour le salarié)
- La participation de la commune à la caisse des écoles de 73 300 € diminue de 37 000 € par rapport à 2022
- Le montant des subventions aux associations augmente de 5 568,20 € et comprend notamment 4 558,00 € pour la régénération des cours de tennis.

Les charges d'intérêts de la dette diminuent de 8 820,55 €.

* Dotation aux amortissements

En 2023, la dotation de 295 000 € correspond aux amortissements des dépenses d'investissements réalisés en 2022 et des années antérieures, dont 75 659 € pour les acquisitions immobilières.

La dépense est inscrite en fonctionnement et une recette est inscrite en investissement permettant de renouveler les équipements.

Par délibération n° 2021.29.06.01 du 29/06/21, le Conseil Municipal a approuvé le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/22. Le passage de la M14 à la M57 oblige la commune à amortir les investissements de l'année en cours. Comme le montant exact n'est pas connu au moment du vote du BP 2023, des décisions modificatives permettront de les intégrer par semestre

Par délibération n° 2022.28.09-03 du 28 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la mise à jour des durées d'amortissement des biens pour le budget principal.

Imputation	Libellé	Montant annuité pour 2023 (6811 DO chap,042 / 28XXX RO chap,040)
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme (PLU)	3 246,00 €
28031	Frais d'études	6 264,00 €
28033	Frais d'insertions	64,00 €
280422	Amortissement bâtiments et installations (participation financière 25 logements sociaux le Clos Valérenc)	5 862,00 €
2804412	Amortissement subvention d'équipement bâtiments et installations (cession terrain pour construction gendarmerie)	14 660,00 €
2805	Amortissements concessions et droits similaires (logiciels, licences, sites internet...)	13 290,00 €
28121	Amortissement plantations d'arbres	69,00 €
281321	Amortissements immeubles de rapport (logements locatifs communaux et maison de santé)	75 659,00 €
28152	Amortissement installations de voirie	1 940,00 €
281568	Amortissements autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile (hydrants)	26 557,00 €
2815731	Amortissement matériel roulant	4 874,00 €
2815738	Amortissement matériel et outillage de voirie	5 385,00 €
28158	Amortissements autres installations, matériel et outillages techniques (aspirateurs, panneaux, radiateurs,,,))	49 852,00 €
281828	Amortissement matériel de transport (renault master, remorque dacia et vélo électrique,,,))	11 571,00 €
281831	Amortissements matériel informatique scolaire	14 611,00 €
281838	Amortissements matériel de bureau et matériel informatique	11 469,00 €
281841	Amortissements matériel de bureau et mobilier	1 520,00 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers scolaires	5 109,00 €
28185	Amortissement matériel de téléphonie	943,00 €
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles (livres, cd, dvd, sauteuse...)	42 055,00 €
TOTAL		295 000,00 €

* Provision pour risques

Sont prévus en 2023, 2/5 de la provision pour risque concernant les désordres constatés à l'Espace du Thiey sur les panneaux CCV soit :
18 466,00 €

Evolution des recettes de fonctionnement :

Comme chaque année, l'inscription des recettes de fonctionnement est prévue avec prudence. Elle intègre notamment :

Produits des services :

- Les recettes de la coupe de bois d'un montant de 13 000 € (sont inscrites en dépense la somme de 9 840 € pour l'entreprise ainsi qu'une participation à l'ONF)
- Une prévision modérée des recettes de spectacles
- Une diminution de 34 800€ pour 2023 de la mise à disposition du personnel communal travaillant dans les écoles au profit de la CAPG, le personnel communal n'intervenant que les mercredis et les vacances scolaires aux 4 Saisons
- Une augmentation de 24 124 € pour 2023 pour les remboursements d'assurances suite aux sinistres dûs aux vents forts des 10 et 11/03/23 (identique à la somme inscrite en dépense)

Dotations et participations :

- Une augmentation de la dotation forfaitaire de 2 181 € pour 2023
- Une augmentation de la dotation de solidarité rurale de 29 382 € pour 2023
- Une augmentation de 9 056 € pour 2023 de la dotation de soutien de protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales

Revenus des immeubles :

- Une augmentation des charges de location de 3 308,50 € pour 2023 (maison de santé)
- Une augmentation des revenus des immeubles de 32 117,18 € liée aux loyers de deux nouveaux commerces (16 place du Tour et 1^{er} étage des Fleurs d'Emilie) et aux locations des salles des 4 Saisons et de l'Espace du Thiey

* Taux de la fiscalité directe locale

Le projet de loi de finances 2023 prévoit une augmentation de 7,4 % des bases de calcul de la taxe foncière pour suivre l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

En 2023 : Augmentation de 3 points des taux des taxes foncières bâti et non bâti et de 1,60 points pour la taxe d'habitation afin de respecter la règle de lien entre les taux d'imposition.

Le produit « attendu » des contributions directes de ces 3 taxes (TFPB, TFPNB et TH) s'élève à 1 731 356 €.

Taxes locales	Taux 2022	Taux 2023 proposés au vote
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	26,93	29,93
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	71,58	74,58
Taxe d'habitation (TH)	14,56	16,16

L'augmentation de 3 points, cumulée à la révision annuelle des bases (+ 7,4 %) génère une recette supplémentaire de 295 843 €.

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

En 2023, les dépenses d'investissement comprennent :

Voirie :

- Création d'un cheminement doux au chemin du Collet Assou
- Réfection du chemin de Nans
- Restauration de murets en pierres sèches chemin de la Siagne
- Fourniture et pose d'un panneau lumineux d'information
- Borne escamotable pour pavés centre-ville

Entretien du patrimoine

- Réfection toiture chapelle Sainte Luce
- Réfection de toiture de l'Eglise
- Poursuite des remplacements de menuiseries extérieures des logements et bâtiments communaux

Environnement

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public
- Aménagement d'une parcelle de terrain AW31 en maraîchage pour la restauration scolaire

Maîtrise d'ouvrage déléguée à la CAPG :

- Réhabilitation d'une ancienne bergerie en Maison de l'Alimentation et de Développement Durable
- Réfection chapelle Sainte Luce
- Travaux de rénovation de 3 logements situés 4 et 6 rue Adrien Guébbard et Rue Raphaël Laugier

Equipement :

- Achat d'une balayeuse électrique
- Acquisition d'un défibrillateur
- Matériel informatique pour la mairie (serveur, borne WIFI, barre visioconférence, ...)
- Achat de matériel pour les écoles, les services techniques
- Elaboration identité visuelle et stratégie de communication numérique

Espace du Thiey :

- Fonds de livres, remplacement matériel informatique, mobiliers,
- Porte vitrée pour entrée

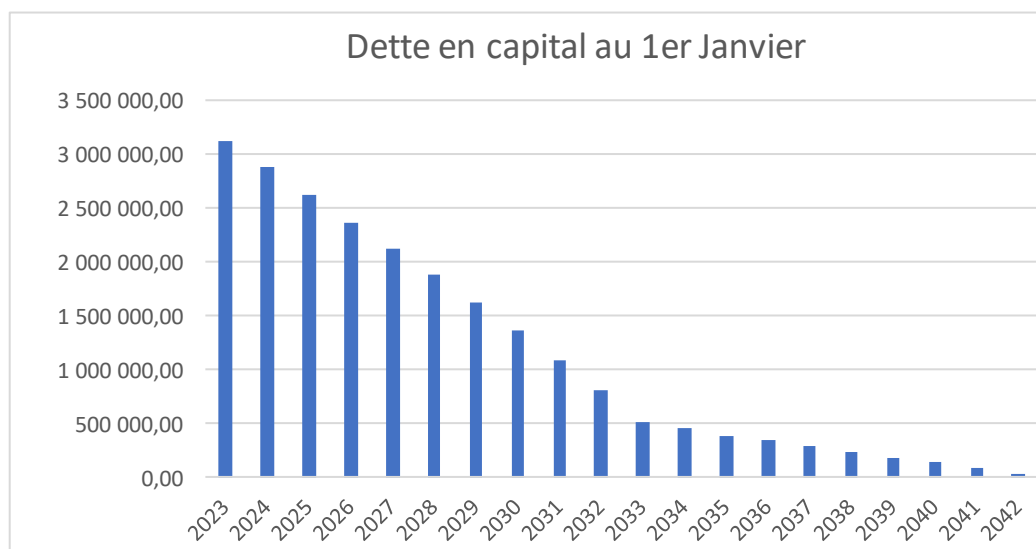
Etudes :

- Etude plan guide Petite Ville de demain – Phase concertation
- Plan Local d'Urbanisme

Le remboursement du capital des emprunts :

Au 1er janvier 2023, le capital restant dû est de 3 120 090,27 €.

En 2023, le remboursement de la dette en capital (désendettement) sera de 245 166,49 €.



Recettes d'investissement :

Principales recettes d'investissement prévues en 2023 :

- FCTVA : 101 308,00 € avec une mise en place du FCTVA automatisé à partir de l'exercice comptable 2022.
- Taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement) : 130 000,00 €.
- L'inscription des recettes de subventions comprend les subventions déjà accordées ainsi que les demandes de subvention en cours par l'Etat, la Région ou le Département. Cependant, comme chaque année, les dépenses ne seront réalisées qu'une fois les subventions attribuées par les organismes financeurs.

Capacité de désendettement :

Exercice	Dettes en capital au 1er Janvier	Amortissement	ICNE N-1	Intérêts	ICNE	Annuité	Dettes en capital au 31 Décembre	Charge Intérêts
2023	3 120 090,27	245 166,49	4 686,27	103 581,66	4 276,77	348 748,15	2 874 923,78	103 172,16
2024	2 874 923,78	252 780,31	4 276,77	95 105,52	3 668,87	347 885,83	2 622 143,47	94 497,62
2025	2 622 143,47	261 149,17	3 668,87	85 219,52	3 424,83	346 368,69	2 360 994,30	84 975,48
2026	2 360 994,30	236 815,86	3 424,83	76 081,13	3 020,44	312 896,99	2 124 178,44	75 676,74
2027	2 124 178,44	244 830,16	3 020,44	66 944,20	2 595,65	311 774,36	1 879 348,28	66 519,41
2028	1 879 348,28	253 079,12	2 595,65	57 567,23	2 159,82	310 646,35	1 626 269,16	57 131,40
2029	1 626 269,16	261 959,97	2 159,82	47 705,29	1 540,20	309 665,26	1 364 309,19	47 085,67
2030	1 364 309,19	271 115,33	1 540,20	37 184,47	1 169,03	308 299,80	1 093 193,86	36 813,30
2031	1 093 193,86	280 686,63	1 169,03	26 481,59	723,67	307 168,22	812 507,23	26 036,23
2032	812 507,23	290 664,82	723,67	15 363,72	206,54	306 028,54	521 842,41	14 846,59
2033	521 842,41	68 204,28	206,54	9 083,84	165,20	77 288,12	453 638,13	9 042,50
2034	453 638,13	62 460,02	165,20	7 981,74	142,87	70 441,76	391 178,11	7 959,41
2035	391 178,11	53 186,71	142,87	6 949,61	122,20	60 136,32	337 991,40	6 928,94
2036	337 991,40	50 072,80	122,20	6 001,22	105,25	56 074,02	287 918,60	5 984,27
2037	287 918,60	50 072,80	105,25	5 059,86	86,95	55 132,66	237 845,80	5 041,56
2038	237 845,80	50 072,80	86,95	4 118,49	68,64	54 191,29	187 773,00	4 100,18
2039	187 773,00	50 072,80	68,64	3 177,12	49,78	53 249,92	137 700,20	3 158,26
2040	137 700,20	50 072,80	49,78	2 235,75	32,03	52 308,55	87 627,40	2 218,00
2041	87 627,40	50 072,80	32,03	1 294,38	13,73	51 367,18	37 554,60	1 276,08
2042	37 554,60	37 554,60	13,73	353,02	0,00	37 907,62	0,00	339,29
	22 559 027,63	3 120 090,27	28 258,74	657 489,36	23 572,47	3 777 579,63	19 438 937,36	652 803,09

Calcul de la capacité d'autofinancement brute :

- CAF brute = Recettes réelles de fonctionnement (70 à 76) – Charges réelles de fonctionnement (60 à 66), soit :
4 073 536,00 € - 3 658 513,50 € = **415 022,50 €**

Calcul de la capacité d'autofinancement nette :

- CAF nette = CAF brute – remboursement du capital de la dette de l'exercice (1641), soit :
415 022,50 € - 245 167,00 € = **169 855,50 €**

Montant du budget consolidé avec les budgets annexes :

BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE		
Tableau balance générale du BP 2023		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	3 679 144,50 €	4 073 536,00 €
Résultat reporté 002	/	309 452,03 €
Opérations d'ordre de section à section	742 879,53 €	39 036,00 €
TOTAL	4 422 024,03 €	4 422 024,03 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	1 977 322,78 €	1 487 388,71 €
Résultat reporté 001	213 909,46 €	/
Opérations d'ordre de section à section	39 036,00 €	742 879,53 €
TOTAL	2 230 268,24 €	2 230 268,24 €

BUDGET ANNEXE - CIMETIERE		
Tableau balance générale du BP 2023		
Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	32 139,90 €	4 500,00 €
Résultat reporté 002	/	27 639,90 €
TOTAL	32 139,90 €	32 139,90 €

BUDGET ANNEXE - CCAS		
Tableau balance générale du BP 2023		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	19 611,00 €	21 736,67 €
Résultat reporté 002	/	3 863,33 €
Opérations d'ordre de section à section	5 989,00 €	0,00 €
TOTAL	25 600,00 €	25 600,00 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	8 989,00 €	3 359,98 €
Résultat reporté 001	359,98 €	/
Opérations d'ordre de section à section	0,00 €	5 989,00 €
TOTAL	9 348,98 €	9 348,98 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES		
Tableau balance générale du BP 2023		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	345 558,00 €	331 613,75 €
Résultat reporté 002	/	13 944,25 €
TOTAL	345 558,00 €	345 558,00 €

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	
Tableau balance générale du BP 2023	
Section de fonctionnement	Montant
Dépenses	4 825 321,93 €
Recettes	4 825 321,93 €
Section d'investissement	Montant
Dépenses	2 239 617,22 €
Recettes	2 239 617,22 €
Total général des dépenses	7 064 939,15 €
Total général des recettes	7 064 939,15 €